

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 20 mars 2023

CANTON  
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt mars

*Nombre de conseillers*

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIÈS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 mars 2023, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et David FERRÉ.

Excusés : Bernard TOMINET, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL.

ADMISSION EN NON VALEUR

**Monsieur le Maire expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le Receveur du service de gestion comptable d'Albi demande à procéder à l'admission en non-valeur de produits de cantines et autres produits de gestion courante n'ayant pu être recouverts pour diverses raisons (Poursuite sans effet...), représentant par année les sommes suivantes :

- Pour l'année 2019 : 3,39 €

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**


ACCEPTÉ ces admissions en non-valeur dont la dépense d'un montant de 3,39 € sera payée sur l'article 6541 au budget de la commune, dont le tableau est ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

**Certifié conforme au Registre.**

**Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 mars 2023.**

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

**Transmise en Préfecture et mise en ligne le**

**23 MARS 2023**